



### **I'Église face aux abus sexuels**

article réservé aux abonnés, publié dans La Croix du 18 février 2023

# **Abus sexuels : l'emprise reste un point aveugle du Vatican**

<https://www.la-croix.com/Religion/Violences-sexuelles-lemprise-reste-point-aveugle-Vatican-2023-02-17-1201255586>

lecture : 3mn

## **Enquête**

Les jésuites doivent clore une enquête interne ce vendredi 17 février concernant le père Marko Rupnik, visé par les plaintes de religieuses l'accusant de violences sexuelles. Le traitement de cette affaire témoigne de la difficulté, à Rome, d'analyser le phénomène d'« emprise » quand il concerne un adulte.

Loup Besmond de Senneville (à Rome), le 17/02/2023 à 05h58

C'est un message posté dans le fil, parfois vif, d'une conversation sur Facebook. Nous sommes fin décembre 2022, quelques jours après la révélation, par plusieurs sites et journaux italiens, de ce qui est vite devenu l'affaire Rupnik, du nom du jésuite et mosaïste slovène accusé par plusieurs religieuses d'attouchements et de viol sur fond d'emprise psychospirituelle. Après les avoir agressées sexuellement, le prêtre les aurait ensuite confessées. Des faits sur lesquels les jésuites doivent clore une enquête interne ce vendredi 17 février.

Sur le réseau social, le débat fait rage entre journalistes italiens sur ces accusations. L'un explique : « *De fait, s'il n'y avait pas eu de consentement, il n'y aurait pas eu de confession et d'absolution du complice.* » En clair : les religieuses qui se plaignent d'avoir été violées ne pouvaient être que consentantes, puisqu'elles étaient adultes. Celui qui parle n'est pas n'importe qui : il s'agit d'un collaborateur régulier, et apprécié, de *L'Osservatore Romano*, le journal officiel du Vatican.

Abus sexuels dans l'Église : les questions troublantes posées par l'affaire Rupnik

Cette manière de considérer les abus sur des adultes est loin d'être isolée à Rome. Car si les violences sexuelles sur les mineurs ou les « *adultes vulnérables* » – une catégorie aux contours flous – figurent parmi les « *délits les plus graves* » et sont, à ce titre, traitées par le dicastère pour la doctrine de la foi, ce n'est pas le cas des autres dossiers, qui relèvent d'autres services de la Curie romaine.

Est-ce à dire que les cas d'emprise sur les adultes, hommes et femmes, sont sous-évalués par le Vatican ? À entendre les réactions qui ont suivi les révélations sur les agissements de Mgr Michel Santier, ancien évêque de Créteil sanctionné pour avoir incité de jeunes hommes à se dénuder pendant la confession, on pourrait être tenté de répondre positivement. « *C'était avec des adultes. Vous feriez ça, vous, vous mettre tout nu devant quelqu'un, qui plus est dans un confessionnal ? Moi non* », affirme une source vaticane.

**« Il y a l'idée que les adultes, et en particulier les femmes, sont toujours des êtres tentateurs »**

Le pape lui-même établit également une gradation très claire entre les types d'abus, affirmant lever systématiquement la prescription frappant d'éventuelles affaires concernant des mineurs ou des adultes protégés, mais pas pour des majeurs. « *Dans ce cas (Marko Rupnik, NDLR), je ne le fais pas, ce qui ne veut pas dire que la personne ne doit pas être poursuivie* », avait indiqué François lors d'un entretien accordé à l'agence AP fin janvier.

Affaires Vanier, Rupnik, Ribes... Faut-il distinguer l'œuvre de l'artiste ?

Pour expliquer cette différence, il faut remonter dans le temps. « *Jusque dans les années 1970, quand le mouvement féministe a imposé que les victimes de viol soient effectivement considérées comme des victimes, le viol était davantage considéré comme un dérangement de l'ordre moral*, explique l'historienne italienne Lucetta Scaraffia. *En ce sens, on considérait que les deux personnes allaient, toutes deux, à l'encontre de la moralité.* » Avant de poursuivre : « *Si l'on remonte plus loin, dans les années 1800, on appelait "viols" tous les rapports illégitimes.* »

« *Au fond, il y a l'idée que les adultes, et en particulier les femmes, sont toujours des êtres tentateurs* », poursuit cette intellectuelle particulièrement engagée dans la défense des religieuses victimes de violences sexuelles. Exemple parlant : dans une instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi, publiée en 1962 et intitulée *Crimen sollicitationis*, Rome entend punir sévèrement les prêtres proposant des relations sexuelles dans le cadre de la confession ; or, dans ce document, les prêtres sont systématiquement mis en garde contre des femmes, qu'elles soient « *jeunes femmes, femmes mariées ou domestiques* ».

Affaire Rupnik : « Les victimes attendent une parole pour reconnaître qu'elles n'ont pas été des séductrices »

« *La mentalité cléricale est perverse*, affirme même un canoniste, à Rome. *Elle considère que les victimes ont une responsabilité aussi grande que les auteurs. Ce qui fait de l'emprise une sorte d'impensé, au Vatican.* »

### **Notion de vulnérabilité**

Pour Lucetta Scaraffia, tout un travail sur la notion de vulnérabilité reste à faire. « *Pour l'instant, on semble oublier que le prêtre est une personne qui a du pouvoir sur les autres parce que son rôle est de les diriger*, déplore-t-elle. *Seule l'arrivée de femmes à des postes décisionnaires de l'Église pourra changer cette perception.* »

« Sous emprise » : enquête exclusive sur des abus sexuels présumés dans un internat catholique

En privé, le pape dit pourtant que tout abus sexuel commence toujours par un abus de pouvoir, rapporte un témoin ayant abordé récemment ce sujet avec lui. Selon cette source, François évoque aussi régulièrement les « *abus de pouvoir* » au sein des communautés religieuses.

**Commenter**

22 commentaires

**Envoyer**

**Blan69**

18/02/2023 à 18h16

Merci à pierre 17/2 19h10 de son long commentaire sur l'abus de conscience ; il complète bien l'article de La Croix. Que faudra-t-il pour que le Vatican et autres institutions patriarcales puissent enfin écouter la réalité de la vie quotidienne des gens ? C'est d'autant plus grave dans l'église que cette dernière se croit autorisée à montrer un chemin de croissance aux gens. L'article de La Croix d'il y a quelques jours sur les 10 clés de discernement du pape François était très instructif à ce sujet. On devrait le montrer à tous les baptisés!

**JeanPierreG**

18/02/2023 à 16h20

Combien de temps faudra-t-il encore à l'Institution pour passer de l'aptitude à percevoir l'ombre de l'emprise en matière de crimes et violences sexuelles, au concept d'emprise idéologico-spirituelle qui est, selon mon expérience, bien plus commune et innommable que la première? Il n'y a pourtant plus guère de temps pour tergiverser pour qui n'est pas aveuglé.

**Imi**

18/02/2023 à 13h07

A travers un certain nombre d'affaires d'aujourd'hui et d'hier, cette question revient en permanence et c'est une chose heureuse. Enfin ! des siècles d'abus de déviances voire de crimes .... enfouis dans le silence .... à mon sens on aurait presque tort de réduire cela ( affaire Vanier-Philippe.s et autres ... à venir) à des aspects de déviances sectaires ou d'emprises systémiques .... en réalité et cela n'arrange personne voire cela choque ... c'est infiniment plus basique ! il s'agit à la base de rapports de genres Femmes Hommes au niveau archaïque ancestral reptilien mamiferien plus clairement du côté masculin l'immense tentation que représente l'attrait sexuel envers les femmes ce besoin de posséder dominer et en conséquence d'abuser et d'envahir le corps des femmes cela est du ressort de l'instinct de reproduction la face noire et cachée de 'soumettez la terre et peuplez la ' il me semble que tout masculin est habité taraudé et même dépassé envahi par cet instinct cela déclenche « la guerre » de possession du territoire du corps de l'autre les mots : abus secte déviance minorent la brutalité voire l'inévitabilité des ces instincts en présentant de façon imagée romancée sublimée ce « système » hommes-femmes l'ont bien senti et devant le gouffre ont « planqué » l'affaire dans nos temps modernes ce sont les laïcs , les « païens » voire les anti cléricaux qui se sont emparés de l'affaire ( freudiens le continent noir les techniques d'aujourd'hui , tantras ...) les grands absents sont les chrétiens hélas oui l'affaire est incommensurable et comment l'aborder , la nommer « vraie » , la démasquer , la pacifier , y mettre de la lumière et du progrès des consciences ? bien sûr on est coincé puisque ce système archaïque a permis à l'espèce humaine de croître bien sûr il y a aussi de « vrais amours féconds » alors devant cette noirceur que dire ah oui c'est le péché originel ! nommer et cataloguer pour se rassurer et minorer le drame ancestral ... mais si jamais l'homme était à l'image de Dieu ça double le défi pourai ton envisager un mouvement des sages pour s'élancer dans l'exploration ? mystère et responsabilité

**edwige**

18/02/2023 à 10h58

Merci à Etienne pour cette définition. Mais devenir majeur, c'est avoir des responsabilités qui obligent à prendre en charge 1) ses concitoyens en les protégeant et en votant dans l'intérêt commun et 2) soi-même en respectant les règles que tout mineur devrait avoir apprises à l'école, en famille, et pour nous au catéchisme. Dieu ayant créé Eve différente d'Adam sachant ce qu'il faisait , c'est notamment le célibat forcé auquel nos frères chrétiens ont largement renoncé qui est une des causes de ces dévoiements .

### **MB78**

18/02/2023 à 08h03

Merci à La Croix de continuer à informer sur les abus alors qu'autour de moi, j'entends dire de plus en plus qu'il faut passer à autre chose. Pour les victimes adultes, ce refus de reconnaître le pouvoir des prêtres est insupportable. Et j'observe que le souci de protéger la réputation d'un prêtre, d'un religieux ou d'une congrégation prime toujours. La victime doit en plus porter le poids de troubler la réputation de l'Église ! De victime, elle devient forcément coupable de nuire à la réputation de ces messieurs qui ont fait vœux de chasteté.

### **DE**

18/02/2023 à 01h40

J'ai été sous emprise d'un prêtre et je suis effarée par ces réactions très cléricales. Quand on est sous emprise on est dans l'incapacité de dire non. On fait tout ce que le manipulateur demande. Le réveil est douloureux on a l'impression de sortir d'un cauchemard et on culpabilise à fond . J'ai mis plus de 30 ans à accepter d'avoir été manipulée et à sortir de cette culpabilité. Bon courage à tous ceux et celles qui ont vécus cela. J'avoue que je n'ai plus confiance en l'Église et ma grosse question c'est de savoir jusqu'à quel point nous sommes manipulés par cette institution qui ne me paraît pas très évangélique quand il s'agit des femmes!..

### **PaulineG**

17/02/2023 à 23h19

A Rome, ils ne savent pas ce qu'est une emprise ? Bah non, ça ne les intéresse pas, bien que certains la pratiquent avec maestria. Petite bibliographie (non exhaustive) de rattrapage : Risques et dérives de la vie religieuse (D Dysmas de Lassus), Abus spirituels S'affranchir de l'Emprise (J Poujol), De l'emprise à la liberté Dérives sectaires dans l'Eglise catholique, Abus de faiblesse et autres manipulations (MF Hirigoyen), La trahison des pères Emprise et abus des fondateurs de communautés nouvelles (C Hoyeau), l'emprise (MF Pesneau) ... Bonne lecture !

### **Pierre**

17/02/2023 à 23h10

On prie souvent pour que ceux qui détiennent le pouvoir, le mettent au service des autres. Quand arrêterons-nous de voir l'autre comme une proie possible qui va satisfaire nos désirs ou nos pulsions ? Nous sommes toujours au service des autres et leur devons le respect. Aimer ce n'est jamais s'imposer à l'autre ni faire pression sur lui. Le Nouveau Testament le rappelle souvent.

### **J.P.M.**

17/02/2023 à 22h04

Donc si l'on suit la logique romaine, entre adultes il n'y aurait pas de vulnérabilité liée à une situation d'infériorité. Il faut donc bien se garder de reconnaître la moindre supériorité ni autorité, ni aux prêtres ni aux évêques. Ça tombe bien, c'est ce que je m'efforce de faire, et de toute façon ces éminences accumulent tellement de réactions absurdes et de propos médiocres qu'il est de moins en moins facile de leur trouver une quelconque pertinence. La capacité de l'appareil romain à se tirer des balles dans le pied est phénoménale, et en plus elle est durable car ils persistent à ne rien vouloir comprendre. Quel spectacle !

### **Remi+**

17/02/2023 à 21h36

Bah oui tout commence par un abus de pouvoir par quelqu'un en situation d'autorité. Et cela a plein de conséquences diverses et variées... Dans toute organisation, aussi bien les Églises que les entreprises ou que les relations privées...

### **Spav**

17/02/2023 à 21h08

Il ne faut pas oublier qu'une victime (enfant ou adulte) peut présenter un état de sidération plus ou moins prononcé et plus ou moins long devant le mal subi. Et lors de cette non réaction, le criminel peut croire que son fantasme est réel : que sa victime est consentante, qu'elle "l'aime". D'où le raccourci terrifiant : "je la viole parce que je l'aime". Idem pour le "rapport" de force entre la Russie et l'Ukraine : Poutine parle comme un violeur, il a besoin du mensonge, et surtout d'une presse asservie, comme le bon vieux Staline qui faisait peur même à Tolstoï, qui avait analysé de façon parfaite Yvan le Terrible. Ce dernier pratiquait la liturgie des Heures, et tuait tant qu'il pouvait...! Poutine à côté joue presque petit jeu.

## Pierre

17/02/2023 à 19h10

Hélas, ce n'est pas qu'un problème au Vatican. C'est un problème universel et les juridictions civiles elles-mêmes peinent à qualifier l'emprise et l'abus de conscience en raison de bien des ambiguïtés, au delà même d'une relation "personne ayant autorité" / "sujet". Autrement dit, ce n'est pas qu'une perversion cléricale ; c'est une perversion qui peut atteindre toute personne détentrice d'une autorité, quelle qu'elle soit : parent, éducateur, professeur, médecin, ...

L'abus de conscience qui s'enracine dans une forme d'emprise peut être compris comme le fait que quelqu'un veuille parler à la place d'un autre, en se substituant à sa parole, à sa pensée, ses émotions, ses désirs, ses décisions, sa liberté. L'abuseur en vient à une forme de possession de ce qui constitue l'intériorité et l'unicité, le « je » de l'abusé. Cette emprise peut aller jusqu'à "l'abusus", sommet du pouvoir de possession. Ce « je », cette intériorité, cette unicité de l'autre, n'est autre que l'essence et l'existence que Dieu lui donne et qui constituent sa dignité intrinsèque, propre, inaliénable, inaltérable. En ce sens, l'abus spirituel et l'abus de conscience quand ils atteignent leur sommet qui n'est autre qu'une forme d'homicide psychique et spirituel, se rejoignent en tant qu'ils touchent à l'identité la plus profonde de la personne, qu'elle soit ou non croyante. Il s'agit d'une prise de pouvoir qui s'exprime par une prise de possession de l'autre en tant qu'autre, créant en elle une telle violence qu'elle croit ne plus s'appartenir, qu'elle croit être possédée par un autre dans ses fonctions les plus hautes d'intelligence et de volonté, et donc de liberté intérieure et spirituelle.

Abuser de la conscience de quelqu'un, c'est vouloir parler à la place de sa conscience, l'empêcher de dire ce qu'elle voit, entend, désire, pense, éprouve, etc... et qui lui est propre, unique, éminemment personnel et intime. Abuser de la conscience de quelqu'un, c'est imposer de l'extérieur, figer de l'extérieur, un sens, une interprétation de ce que dit sa conscience, qui peut aller dans un sens moral, positif ou négatif, ou spirituel (dans le sens de Dieu ou dans le sens des mauvais esprits), par une parole de jugement de sa personne, en l'enfermant dans une interprétation unique. C'est en quelque sorte, prendre sa place en lui imposant de manière indue, un jugement de conscience, qui ferme au lieu d'ouvrir, qui culpabilise au lieu de libérer, qui regarde de haut, au lieu d'écouter et d'accueillir ce qui s'exprime. Abuser la conscience de quelqu'un peut aller jusqu'à paralyser (sidération) ou éteindre (emprise) cette conscience, de telle sorte que l'abuseur pourra, selon ses intentions, « user » de l'autre selon ses vues, l'utiliser comme un objet dont il veut et peut disposer. L'abuseur nie alors la dignité inaltérable de l'autre en tant qu'autre créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, doué de conscience, d'intelligence et de volonté, « temple de l'Esprit Saint ».

Des événements, maladies, vulnérabilités, blessures ou traumatismes psychiques... peuvent favoriser chez une personne, cet affaiblissement ou cette extinction de la conscience et donner prise à une possible emprise. De même, l'usage de substances chimiques, médicaments, drogues, stupéfiants, comme des situations de naïveté, d'immaturation psychoaffective ou de dépendance affective peuvent affaiblir les mécanismes naturels de défense et faciliter cet accès d'un autre au domaine de la conscience de celui qui se trouve alors abusé.

L'abus de conscience est une violence illégitime, plus ou moins forte, exercée par une personne, un système de pensée ou une institution, sur une personne ou un groupe de personnes, l'atteignant dans la profondeur de son être et de son intimité, jusqu'à l'étouffer dans sa capacité de désirer, de sentir, de penser, de vouloir, de décider, d'agir, de parler par elle-même. Il peut être ponctuel, passager ou continu, conscient ou inconscient, et en fonction des circonstances, des personnes et des situations, conduire à une véritable sujétion qui prive plus ou moins lourdement et longuement la victime de sa liberté profonde, de son pouvoir propre, de sa capacité d'agir. Il instaure une dépendance qui lie l'abusé à l'abuseur, de telle sorte que le premier ne peut plus penser, vouloir, agir, se mouvoir, sans l'autorisation de l'autre. L'abus de conscience touche au sanctuaire de la personne de l'autre (l'abusé), à savoir au lieu où Dieu se tient, parle et agit, en plaçant sa créature face à lui. L'abuseur prend, en quelque sorte, la place de Dieu ; l'abuseur se substitue à Dieu. C'est un véritable rapt .

En ce sens, l'abus de conscience poussé jusqu'au bout doit pouvoir être considéré comme un vrai délit, dans le sens où il atteint les relations interpersonnelles, les institutions, et constitue un véritable danger non seulement pour les personnes victimes, mais pour l'ordre social, en tant qu'il dépossède les personnes de leur responsabilité, de leur capacité à répondre de leur choix, de répondre de leur vie, de leurs paroles et de leurs actions, de leur capacité d'agir, de leur vouloir propre, par une remise excessive de soi entre les mains d'un autre, pour que l'autre pense, choisisse et décide à « sa place ». D'un point de vue évangélique et

spirituel, l'abus de conscience est à l'opposé de l'attitude de Jésus, quand s'adressant aux personnes qu'il rencontre, il reconnaît en elles « ta foi t'a sauvé » .

En ce sens, l'abus de conscience est l'anti-salut. Comme déni (ou refus) de la réalité de la personne de l'autre, dans sa réalité riche et complexe, vivante et insaisissable, dans sa dimension de mystère et de transcendance qui signifie qu'on ne peut en faire le tour ; il constitue l'anti-écoute. Comme refus du temps et de la durée, (ce n'est pas en tirant sur les plantes qu'on les fait pousser), l'abus de conscience est l'anti-patience. Comme refus de la reconnaissance de l'espace propre de l'autre, il constitue un viol de son intimité. En ce sens, le droit intègre ces dimensions spatio-temporelles quand il utilise les catégories de territorialité juridictionnelle qui disent les limites de toute juridiction et quand il donne des critères d'âge, qui expriment la maturité de la personne, ou quand il donne une durée de mandats ou de mission, pour éviter qu'une personne fusionne avec la fonction qu'elle a reçue.

Derrière ces comportements, il peut y avoir une forme de refus du changement, la volonté de figer « un ordre » stable pour toujours, un refus de l'histoire : « dressons trois tentes » dit Pierre sur la Montagne de la Transfiguration ; trouver et vouloir instaurer un ordre qui éviterait absolument toute forme de « désordre », toute sorte d'imprévu, toute sorte de surgissement nouveau. Fermeture à la créativité de l'Esprit qui évitera aussi toute forme de vie en empêchant les diverses libertés de s'exprimer.

C'est l'attitude fermée des pharisiens face à Jean-Baptiste ou à Jésus, qui ne veulent pas écouter sa parole qui dérange leur certitude « d'hommes justes ». Au travers de ces comportements complexes, on peut percevoir une forme de refus que Dieu soit Créateur, créateur de vie aujourd'hui et que ce soit Lui qui conduise l'histoire. On touche à une forme de sommet de l'orgueil : le refus qu'une vie advienne en dehors de soi.

L'abus de conscience est l'anti-contemplation parce qu'il est un refus du réel, un refus de ce qui advient et qui n'a pas été prévu, pensé, imaginé, désiré. Il est l'expression d'une volonté de contrôle, de maîtrise, de domination qui peut vouloir s'étendre sur tout et sur tous, comme volonté de mainmise sur la vie et sur son mystère intime. Volonté de prendre, de posséder, au lieu de recevoir (la dimension incestueuse de l'abus de conscience comme s'opposant à la chasteté). Oubli que c'est Dieu qui donne la vie, que c'est Lui qui conduit toute chose et tout être vers sa fin, que c'est Lui qui habite le cœur de l'homme. Et cela, au nom parfois de grands « idéaux réels », où le prédateur confond ses désirs avec les désirs de Dieu : « je veux ton bien, Dieu veut ton bien... ».

Ces expressions disent une supériorité qui n'a pas lieu d'être et qui poussent à une soumission aveugle : « je sais mieux que toi ce qui est bon pour toi » ! D'où la déresponsabilisation, la dépossession de l'intelligence et de la volonté de l'autre. L'autre est réduit au silence, puisque sa capacité propre à donner sens à sa vie, il se l'est laissé déposer, il l'a remise entre les mains d'un autre, ou bien, il se l'est faite prendre par un autre, plus ou moins consciemment, en raison de représentations erronées et de lui-même, de l'autre et de Dieu lui-même ou bien ce qu'il se représente comme « sa volonté ».

Si dans notre parcours de recherche, nous n'avons pas trouvé de critères de preuves précis, mais seulement des indices qui parlent de l'abus de conscience dans les faits, il nous est au moins apparu clairement que bien des abus, si ce n'est tous ces abus, s'enracinent au plus intime de la conscience de la personne, autant de l'abuseur que de l'abusé, justement peut-être, par un déni de la conscience, ou/et par un obscurcissement de la conscience, ou/et par une perversion de la conscience, qui conduit progressivement à signifier, d'un point de vue théologique, un refus de Dieu, un refus de la vie, un refus de sa responsabilité propre, et aussi un refus de la condition de créature, qui rend possible tous les écarts, tous les excès, qui empêche du coup, de reconnaître l'autre comme autre, comme mystère insaisissable, non manipulable, sur qui on ne peut pas mettre la main. L'autre n'est plus considéré comme sujet, mais, l'autre est considéré comme objet, manipulable à sa guise.

Dans les faits, l'abus de conscience peut-être perçu par ses effets connexes, collatéraux. Il semble difficile de l'identifier directement comme tel, puisque seule la personne qui abuse peut, à un moment prendre conscience qu'elle abuse ou qu'elle a abusé, mais souvent, par honte, par refus du réel, par obstination dans l'erreur ou un refus intérieur de « faire la vérité », par souci de plaire, elle peut dénier sa propre responsabilité en faisant porter sa responsabilité sur l'autre, sur sa victime, sur l'abusé. Si sa conscience lui parle au début, au fur et à mesure de l'exercice de sa perversion, sa conscience peut finir par se taire, ou elle finit par la faire taire.

L'abus de conscience manifeste une perversion de la conscience de l'abuseur, une confusion entre la vérité et le mensonge, entre le bien et le mal, une forme d'hypocrisie, d'orgueil, que lui seul connaît finalement et qu'il est le seul à pouvoir reconnaître et avouer, pour se libérer de cette emprise dans laquelle il s'est lui-même fourvoyé.

Ce passage par la reconnaissance de la responsabilité personnelle est le seul chemin vers une possible conversion, un amendement et un retour à résipiscence. S'il est possible de faire une distinction relativement claire entre abus de pouvoir et abus de conscience, tout en percevant les possibles connexions, il semble plus difficile de distinguer l'abus de conscience de l'abus spirituel, puisque d'un point de vue théologique, la conscience est la voix de Dieu au cœur de l'homme ; en ce sens, la conscience est le lieu le plus spirituel au cœur de l'homme, expression de sa transcendance et de son mystère de créature entre les mains de Dieu. Jusqu'ici, les auteurs ont peu abordé l'abus de conscience, et nous n'avons pas trouvé de définition de cette expression, tant le champ de cet abus est large.

Comment alors qualifier pénalement un fait (emprise, abus de conscience, abus spirituel) dont la définition ne fait pas l'objet d'un consensus tant de la part de la communauté des scientifiques, médecins et psychologues, que dans la communauté des juristes ? Citations tirées d'un mémoire sur le sujet de l'emprise et de l'abus de conscience, à l'Institut catholique de Paris en juillet 2021.

### Discutons

17/02/2023 à 13h41

"La mentalité cléricale est perverse. Elle considère que les victimes ont une responsabilité aussi grande que les auteurs". En lisant cela, je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement avec l'Ukraine, avec des intervenants du forum qui considèrent que la pensée chrétienne condamne plus durement le provocateur que le provoqué. Ça explique l'attitude du Vatican qui parlait des "aboiements" aux portes de la Russie : l'Ukraine est victime, mais c'est de sa faute ! Les femmes sont victimes, mais c'est de leur faute car elle ont voulu séduire ! Merci à La Croix qui apporte ici un nouvel éclairage sur la pensée cléricale.

### Etienne Voinchet-Lavie

17/02/2023 à 13h13

Le code pénal français contient une définition précise de l'emprise: "l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables" (Art. 223-15-2)

### Gabriel

17/02/2023 à 11h08

Merci pour cet article courageux et éclairant. Ce sont de tels efforts de vérité qui peuvent contribuer à nous tenir dans l'espérance.

### Anne Marie H

17/02/2023 à 10h59

Excellent article, d'une vigueur bien nécessaire. Merci à l'auteur. Est-ce que la présence de femmes aux postes de décision changerait tout ? Non. Est-ce que ça changerait quelque chose ? Je crois que oui.

### Témoin victime

17/02/2023 à 09h10

Janvier 2022, paroles d'un évêque français toujours en poste: « Ah! Mais là c'est différent! Il s'agit de 2 adultes! » après le récit de la scène suivante dont j'ai été témoin prise à partie: A, jeune femme d'une vingtaine d'années est coincée par X, en activité encore aujourd'hui, entre une table et un mur. X vient de l'embrasser vigoureusement sur la bouche. Dans un souffle, A m'interpelle et me dit: « B, dis lui que je ne veux pas! » Y-a-il agression ou pas, pour vous, lecteurs?! Pas pour mon évêque!

### JeanPierreG

17/02/2023 à 09h05

La mentalité cléricale perverse! Ben oui, et c'est ce qui fait système et l'arrivée de femmes n'y changera rien au fond, même si ce serait un début. On comprend qu'avec la conscience de cette mentalité, recevoir la commission Sauvé se soit avéré impossible.

**Jeanne**

17/02/2023 à 08h52

Eh bien, on n'est pas encore sortis de l'auberge...

**AteP**

17/02/2023 à 08h27

Merci pour cet article! Pour faire pleinement lumière sur ces agressions séquelles malheureusement trop fréquentes au sein de l'Eglise, il nous faut effectivement sortir de l'euphémisation ("après tout, elle était adulte et aurait pu dire non si elle ne voulait pas") et aborder sérieusement la question de l'emprise qui peut parfois être exercée par les détenteurs de pouvoir.

**Laurent P**

17/02/2023 à 08h16

Extrêmement instructif. Je suis abasourdi de découvrir qu'au Vatican certains considèrent que la victime est autant responsable de son viol que son auteur. C'est affligeant. Cela dit, je ne suis vraiment pas sûr que l'arrivée de femmes à des postes décisionnaires change grand chose.

**JMC**

17/02/2023 à 06h57

François voit parfaitement juste quand il dit que tout abus sexuel commence toujours par un abus de pouvoir. Mais il est bien isolé à Rome sur ce sujet. Espérons que cela évolue très rapidement !